

	Mise en œuvre de la continuité pédagogique Elèves-Parents	Fiche 1 Vendredi 13 mars 2020
---	---	---

A partir de lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées sont fermés.

Le lien avec le lycée est maintenu sous des formes différentes.

Il est important que chaque élève puissent bénéficier de cette continuité pédagogique.

La continuité pédagogique à distance permet de maintenir un lien pédagogique entre les élèves et les professeurs, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Votre enfant est invité à rester le plus possible éloigné de ses camarades comme des personnes fragiles. Ce temps d'éloignement du lycée qui est une mesure de protection **doit rester un temps de travail.**

IMPORTANT : si vous ne disposez pas de connexion internet, si votre connexion internet est trop limitée pour permettre l'usage des ressources ci-dessous, ou pour tout autre problème, nous sommes à votre écoute chaque jour. **Tel : 03 84 40 21 21**



Plateforme CNED « Ma classe à la maison »

➤ Accès immédiat aux parcours pédagogiques de la plateforme du CNED

Dès lundi 16 mars, chaque élève crée un compte sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) «Ma classe à la maison » : <https://lycee.cned.fr> (Voir tutoriel ci-joint)

Ces parcours sont des dispositifs pédagogiques conformes aux programmes, spécialement conçus pour guider les élèves dans le cadre d'un apprentissage autonome à la maison : séquences de cours, activités en autocorrection en ligne, synthèses de notions essentielles, exercices en téléchargement, ressources diverses. Le temps approximatif pour réaliser une séance est d'une heure.

- Les professeurs accompagneront leurs élèves pendant toute la période de fermeture en leur adressant des supports de cours et exercices **via Pronote**.
- **Un dispositif de classe virtuelle proposé par le CNED** permettra de dispenser des séances pédagogiques à distance. Nous vous communiquerons les modalités dans une nouvelle fiche.

